

APPLE FRANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 3.048.980,34 €
Siège social : 7, Place d'Iéna – 75116 Paris
322 120 916 RCS Paris

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 6 DÉCEMBRE 2024**

[.....]

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte du départ à la retraite de Monsieur Peter Denwood et en conséquence de la fin de son mandat de co-gérant de la Société et le remercie pour les services rendus à la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de nommer en qualité de nouveau co-gérant, en remplacement de Monsieur Peter Denwood, pour une durée prenant fin à l'issue des décisions de l'Associé unique appelé à approuver les comptes de l'exercice à clore le 30 septembre 2025 :

- **Madame Jamie Wong**, née le 28 mai 1982, à Illinois (Etats-Unis d'Amérique), de nationalité américaine, demeurant 228 3rd Ave, San Francisco, CA 94118, États-Unis.

Madame Jamie Wong a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de co-gérant de la Société si l'Associé unique décidait de les lui confier et a remercié l'Associé unique de la confiance qui lui était accordée.

Elle a déclaré en outre n'être frappée d'aucune incompatibilité, déchéance ou interdiction l'empêchant d'exercer les fonctions qui viennent de lui être conférées.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide que les pouvoirs de Madame Jamie Wong sont ceux fixés par l'article 11 des statuts de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, Madame Jamie Wong sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des dispositions statutaires et légales.

Toutefois, titre de mesure d'ordre interne, sans que cette limitation ne soit opposable aux tiers, Madame Jamie Wong, devra obtenir l'autorisation de l'Associé Unique de la Société, pour effectuer les opérations suivantes :

- acheter, vendre, échanger tous immeubles ou fonds de commerce,

- constituer une hypothèque sur les immeubles sociaux ou un nantissement sur le fonds de commerce,
- faire apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer,
- concourir à la fondation de toute société, céder le fonds, le faire absorber ou en absorber un autre,
- passer des baux de plus de neuf ans,
- donner caution, aval, acceptation et plus généralement toute garantie par signature.

L'Associé unique décide que Madame Jamie Wong ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de co-gérant, mais qu'elle aura droit au remboursement de ses frais de représentation sur présentation de justificatifs.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités légales en relation avec les décisions qui précèdent.

[.....]

Extrait certifié conforme


Jamie Wong (2024-12-09 10:58 GMT)

Madame Jamie Wong
 Co-gérant